

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 23 septembre 2021

Absents et excusés : Michelle DESMETTE, Claudy BILLOUEZ et Julien BAUWENS

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président entame la séance par une minute de silence en mémoire de Monsieur Louis LEFEBVRE, ancien Echevin et Conseiller Communal, décédé ce 19 septembre 2021.

1. Règlement Général de Police

Suite à la modification du règlement sur les cimetières communaux, le Conseil Communal est informé que le chapitre 9 du RGP a été modifié en conséquence.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Marché public

Marché de travaux – Rénovation de la rue du Porjet à 7640 Maubray – Approbation du CSCH modifié, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Monsieur DESMET précise qu'il s'agit ici d'une simple adaptation de l'estimation. Le 4 mai 2021, le comité de direction de la SPGE a marqué accord sur le projet de remplacement des égouts de la rue du Porjet à Maubray moyennant la remarque ci-dessous :

- *La prise en charge des différents postes dans le métré et leurs quantités doivent être revues. En effet, les travaux envisagés en zone d'assainissement autonome ne sont pas pris en charge par la SPGE et doivent être portés à charge communale.*

Le tronçon situé en régime d'assainissement autonome est situé à hauteur des habitations n° 13 et 15 et comprend un tuyau PVC (DN160) de 51,28m et un tuyau béton (DN300) de 59,62m de longueur.

Sur proposition d'IPALLE, il a été décidé de mener des inspections endoscopiques de ces deux tuyaux afin d'éviter un report trop important de travaux sur les finances communales. Cette inspection a mis en évidence :

- Le bon état général du tronçon béton => il n'y a pas de nécessité de remplacer le tuyau ;
- L'ovalisation importante du tronçon PVC => Le tuyau doit être remplacé.

L'estimation du marché a été modifiée afin de tenir compte des informations susmentionnées.

L'estimation approuvée par le conseil communal le 27 mai 2021

- 305.076,50 € hors TVA ou 369.142,57 € TVA comprise pour l'aménagement de la voirie (subventionné dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2019-2021) ;
- 226.920,90 € hors TVA pour la partie égouttage (à charge de la SPGE).

L'estimation actualisée est de :

- 311.886,00 € hors TVA ou 377.382,06 € TVA comprise pour l'aménagement de la voirie (subventionné dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2019-2021) ;
- 132.084,94 € hors TVA pour la partie égouttage (à charge de la SPGE).

Le mode de passation est inchangé (procédure négociée directe avec publication préalable).

Les conditions du marché (à l'exception de l'estimation) sont inchangées.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable), de l'estimation et des conditions de marché.

A l'unanimité, le Conseil approuve le point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

3. Biens immobiliers

a) Acquisition d'un terrain rue Baille d'Orée à Antoing

Le Président signale que la Fabrique d'Église St Pierre est propriétaire du bien cadastré section A 65 r à la rue de la Baille d'Orée à 7640 Antoing, pour une contenance de 11 ares 90 centiares

L'acquisition de ce bien est pertinente pour la construction d'un commissariat de police de proximité (ancien bâtiment plus aux normes, localisation à proximité directe du centre administratif)

La valeur du bien a été estimée par le Comité d'acquisition des Immeubles à 83.163 €. L'acquisition a été négociée sur base d'un rapport de Maître QUIEVY pour un montant de 40.000 euros.

Cette vente a été approuvée par le Conseil de la fabrique d'Église.

Il est donc propose au conseil :

- D'approuver l'acte d'acquisition dudit bien dressé le 15 juin 2021 par le Comité d'acquisition des immeubles pour un montant de 40.000 euros

Monsieur VINCENT précise qu'il votera pour cette acquisition tant les besoins sont criants pour notre police. Le bâtiment actuel présente en effet des problèmes de stabilité, de fonctionnalité et de confidentialité. Il rappelle avoir demandé d'intégrer les nouveaux locaux de la police dans le nouveau centre administratif. Il s'était vu recevoir un avis négatif à l'époque en arguant qu'avoir les services administratifs de la Ville et du CPAS avec la police n'était pas une bonne chose mais on y arrive quand même. Cela coûtera inévitablement plus cher qu'à l'époque où l'on aurait pu faire le tout en un seul chantier.

Le Président signale que, si l'on avait procédé de la sorte, c'est la Ville qui aurait dû prendre en charge le coût du bâtiment alors qu'ici, c'est la zone qui va le financer dont un peu plus de 5 % à charge de la Ville d'Antoing. Monsieur VINCENT estime que cela aurait pu être négocié.

Monsieur VIVIER signale que la commune doit quand même acheter le terrain et que ce bâtiment aurait pu être construit sur le terrain actuel. Le Président précise que cela se serait au détriment du parking ce qui n'était pas envisageable. Le terrain sera cédé par bail emphytéotique à la zone pour une durée qui peut être de 27 ans. Monsieur VIVIER signalant que cette construction aurait pu être faite à l'arrière, le Président précise que d'autres projets sont envisagés sur cette zone. Par ailleurs, le parking de la police pourrait être doté d'un car-port muni de panneaux photovoltaïques ce qui serait intéressant.

Monsieur VIVIER demandant si une publicité serait faite pour la vente de ce terrain, le Président et le Directeur Général précisent que l'acte d'acquisition a d'ores et déjà été signé par le Comité d'Acquisition et que la publicité, si besoin en était, était à charge de la Fabrique d'église qui en était propriétaire et non la Ville.

Monsieur DENAYER signale que le nouveau droit des biens, entré en application le 1^{er} septembre dernier, a fixé la durée du droit d'emphytéose à 15 ans au lieu de 27 ans et impose de nouvelles règles plus contraignantes pour les propriétaires d'un bail emphytéotique. Le Président précise que c'est le Comité d'Acquisition qui sera chargé de rédiger le bail emphytéotique.

Monsieur DESMET rappelle que jumeler plusieurs chantiers peut parfois paraître intéressant mais ce n'est pas toujours le cas, surtout lorsque les sources de financement sont différentes (il rappelle le chantier de la rue des Ecoles à Péronnes et de la future maison rurale).

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Vente d'une partie d'un terrain communal à la rue du Petit Pavé à Bruyelle

Le Conseil Communal du 29 avril 2021 avait décidé :

- de marquer accord de principe à la vente du morceau de terrain, pour un montant minimum de 11.000 euros minimum (hors frais), selon une procédure de gré à gré ;
- de charger le Collège de la mise en publicité ad hoc ;
- les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

Suite aux mesures de publicité, nous avons reçu l'offre de Monsieur FROMHOLZ Laurent, lequel souhaite acquérir le terrain pour un montant de 11.000 €.

Nous avons également reçu le PV de division établi par Monsieur Pierre-Antoine LEROY, Géomètre-Expert pour le candidat acheteur. Celui-ci a été approuvé par le Collège Communal du 10 septembre 2021.

Il est donc proposé au Conseil Communal :

- de vendre le bien cadastré A 345f (partie) pour contenance de 1a 20 ca à Monsieur Laurent FROMHOLZ pour un montant de 11.000 euros ;
- de charger le comité d'acquisition des immeubles de la passation de l'acte ;
- de mandater le Bourgmestre et le Directeur général pour représenter valablement la Ville à la signature de l'acte ;
- d'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire ;
- tous les frais de la vente seront pris en charge par l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Plan de cohésion sociale

Adhésion à la plateforme « Give A Day », qui permet de mettre en relation des citoyens qui souhaitent être bénévoles avec des associations qui cherchent des bénévoles. Cette adhésion, dont le montant s'élève à 3.025 € pour une année, s'inscrit dans le cadre de l'action « Cadastre de bénévoles » du Plan de Cohésion Sociale.

Monsieur VINCENT estime que l'intention est louable mais ne pas être convaincu de l'utilité de ce service pour une petite commune où tout le monde se connaît sauf peut-être vis-à-vis des nouveaux arrivants. Mais celui qui a du temps à donner, il sait à quelle porte frapper. Pour un peu plus de 3.000 €, on aurait plutôt pu procéder à la mise à jour du relevé des associations avec les coordonnées de leurs responsables. Un fascicule avait été rédigé à l'époque mais jamais mis à jour. Néanmoins, cet outil pourrait être un facilitateur mais n'est pas indispensable.

Le Président rappelle que les demandes auprès des associations pour tenir à jour ce fascicule restaient souvent lettre morte, de sorte que ce fichier est bien vite devenu obsolète. Mais ce n'est pas la faute d'avoir fait des rappels...

Madame BOCQUET rappelle avoir déjà proposé la création d'un calendrier des événements sur le site communal. Cela permettrait aux gens de voir leurs disponibilités par rapport aux activités organisées par les associations.

Madame BOCAGE précisant que nombre d'activités sont récurrentes, Madame BOCQUET signale que ce calendrier donnerait plus de clarté alors qu'actuellement les associations ne savent ni à qui ni quoi demander. Ce calendrier serait fort utile. Madame BOCAGE signale que les festivités et autres activités des associations sont reprises sur le site communal mais pas sous forme de calendrier. Cela sera étudié.

Par 15 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Cultes

a) Fabrique d'Eglise d'Antoing - budget 2022

Le conseil communal est invité à approuver le budget 2022 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing, avec une part communale de 27.110,89 €. Madame DELEPINE précise qu'il n'y a rien de particulier à dire au niveau des recettes. Par contre, au niveau des dépenses, à l'instar des autres fabriques, on voit une augmentation des frais de chauffage et éclairage.

Monsieur VINCENT fait une remarque générale pour l'ensemble des fabriques d'église : les conseillers ne disposent pas d'une vue générale de leur santé financière. Certaines ont intégré des données dans leurs situations de comptes mais pas toutes. Il serait bon de connaître leur patrimoine tant mobilier qu'immobilier. Monsieur DENAYER ajoute qu'il en est de même de l'église protestante.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Eglise Protestante Unie de Belgique Antoing-Brunehaut-Rumes – budget 2022

Madame DELEPINE précise qu'en dépenses, on peut noter l'intervention sur le presbytère (2.000 €).

A l'unanimité, le conseil communal approuve le budget 2022 présenté par l'EPUB, avec une part communale d'Antoing de 4.062,04 € (127/335).

c) Budget 2022 Fabrique d'Eglise de Calonne – budget 2022

Madame DELEPINE souligne l'achat d'un bâtiment dont le produit de location apparaît ainsi que les charges (syndic, assurances et le précompte).

A l'unanimité, le conseil communal approuve le budget 2022 présenté par la Fabrique d'Église de Calonne, avec une part communale de 6.648,52 €.

d) Budget 2022 Fabrique d'Eglise de Maubray – budget 2022

Madame DELEPINE signale que des dépenses importantes sont prévues pour remplacer les vitres en hauteur dans la chapelle d'hiver.

A l'unanimité, le conseil communal approuve le budget 2022 présenté par la Fabrique d'Église de Maubray, avec une part communale de 5.646,51 €.

e) Budget 2022 Fabrique d'Eglise de Péronnes-lez-Antoing

A l'unanimité, le conseil communal approuve le budget 2022 présenté par la Fabrique d'Église de Péronnes-lez-Antoing, avec une part communale de 20.248,55 €.

A la demande du Président, Madame DELEPINE précise que les services du Gouverneur, ainsi que l'Evêché, ont été officiellement informés de l'absence de budget pour la fabrique d'église de Bruyelle tant pour 2020 que pour 2021.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

6. Subsides aux sociétés.

Octroi d'un subside à l'Association de Parents pour la Protection des Enfants sur les Routes (APPER Hainaut) d'un montant de 500 euros.

Monsieur VINCENT loue le travail de prévention exercé par cette Asbl notamment avec les écoles. A ce sujet, Monsieur DUDANT précise que des contacts ont déjà été pris. Par ailleurs, l'association Pro-Vélo est également active dans nos écoles avec le brevet Pro-Vélo. A la demande de Monsieur VINCENT, Madame DEBILDE précise que l'action Pro-Vélo dure 5 jours.

Le Président ajoute qu'une piste d'initiation à la conduite du vélo a été installée sur le tartan à l'arrière du terrain synthétique d'Antoing. Ce circuit est doté de petits panneaux d'indication et les écoles maternelles devraient bientôt s'y rendre.

A la question de Monsieur CHEVALIER, le Président précise que les enfants peuvent aller rouler sur ce circuit mais pas sur la piste d'athlétisme. A la base, cet aménagement est destiné aux écoles tous réseaux confondus. Le Directeur Général ajoute que ce circuit pourrait être utilisé à l'initiative de divers organismes tels l'APPER mais que les panneaux routiers ne peuvent être laissés de façon permanente sous peine de les voir rapidement disparaître...

Sur proposition de Monsieur VIVIER, un article explicatif sur ce dispositif sera mis dans le prochain bulletin communal.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Procès-verbal

Monsieur VIVIER signale n'avoir aucune remarque à formuler sur le PV qu'il estime bien fait mais rappelle avoir déjà demandé de recevoir un suivi de celui-ci. Ces deux derniers points, quelques points discutés autour de la table à savoir Your Nature, le Grand Large, la Grand'Rue, la piscine pour les écoles, la commission agricole ont évolué mais le Conseil n'est pas informé du suivi. Monsieur VIVIER propose, qu'en début de Conseil, un suivi des points abordés lors du Conseil précédent soit présenté. Cela se fait dans d'autres communes.

Le Président précise que le Collège répond en séance aux questions orales écrites posées. Monsieur VIVIER précise que sa demande vise ce qu'il s'est passé sur ces dossiers depuis le Conseil précédent. En ce qui concerne la piscine, la Commune de Brunehaut a lancé son programme, celui-ci s'étale sur trois semaines à raison de 3 + 3 + 2 jours de formation intensive de 8 h à 10 h du matin. Il avait été dit que nous faisons la même chose que Brunehaut alors que l'on avait parlé de 5 jours de pratique par semaine... Idem pour la commission agricole, aucun suivi depuis la question posée il y a deux ou trois mois !

En ce qui concerne la piscine, Monsieur DUDANT précise que celle de Your Nature est toujours indisponible et son utilisation par nos écoles ne pourra être envisagée cette année scolaire. Monsieur VIVIER précise que le booking de Your Nature a été annoncé ouvert dès octobre, dès lors la piscine est ouverte... Le Président précise que cette piscine n'est pas disponible pour l'instant. Monsieur DUDANT signale que les séances de natation intensives ont débuté à l'Orient pour les P1/P2/P3 et qu'elles se font à raison de 5 jours par semaine.

Monsieur DENAYER signale attendre toujours un mail précisant les critères utilisés pour fixer les loyers des biens communaux malgré un mail de rappel envoyé au Directeur Général. Celui-ci précise que la réponse apparaît dans le PV dudit Conseil. Monsieur DENAYER ajoute que ce PV précise qu'une réponse écrite lui sera adressée. Le Directeur Général signale que la réponse donnée était exhaustive mais confirmera cela par écrit. Monsieur DENAYER ajoute qu'il avait proposé d'envoyer la réponse à l'ensemble des conseillers.

Monsieur VINCENT signale ne pas être intéressé à recevoir ce genre de mails sur sa boîte privée et demande à les envoyer à l'adresse uca.indesirables@gmail.com.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 19 août 2021

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE précise que sa question concerne l'entretien des voiries, le fauchage des talus ainsi que l'entretien des haies, des pistes cyclables, des parterres ou encore des cimetières. Bien qu'une grande activité des ouvriers communaux soit observable ces dernières semaines, il est évident qu'ils sont dépassés par l'ampleur de la tâche à accomplir pour que la ville et les villages fassent la fierté de leurs habitants. Certes, on ne peut plus pulvériser ce qui engendre un surcroît de travail.

Le Président signale encore une fois qu'il faut se limiter au texte transmis à lui-même ou au Directeur Général. L'administration et le Collège ont passé du temps pour répondre aux questions posées. Si l'on modifie celles-ci ou apporte des éléments neufs, ce travail ne sert à rien ou la réponse sera inadaptée voire inutile. Monsieur VERSCHEURE signale ne faire qu'argumenter sa question et précise que d'autres communes avoisinantes, telle Brunehaut, s'en sortent mieux alors que leur superficie est bien plus grande et sans la manne financière émanant des carrières. Le Groupe GO a déjà demandé par le passé d'engager 5 ou 6 cantonniers, un par village, durant tout ou partie de l'année. Le budget alloué à l'entretien des voiries est manifestement trop faible. On pourrait également sous-traiter ce travail ou solliciter les agriculteurs pour obtenir une aide pour l'entretien des fossés. Quelles mesures escompte prendre le Collège pour améliorer la situation ?

Monsieur DESMET signale que la première fauche est effectuée début avril, village par village. La taille des haies est réalisée deux fois par an et plus si nécessaire. S'il y a un problème de visibilité, un simple coup de fil aux services techniques et le travail est réalisé dans les délais les plus brefs. Le curage des fossés est quant à lui planifié en hiver et dès qu'il y a possibilité de déposer les curures sur le champ ou la prairie à proximité. A ce sujet, il faut malheureusement regretter que les agriculteurs ne préviennent jamais nos services quand cette possibilité apparaît. Quant aux sentiers, ils sont bien trop souvent labourés. Dans d'autres cas, les sentiers sont inaccessibles parce que les riverains ne taillent pas leurs propres haies qui entravent le chemin. C'est le cas par exemple du sentier qui va de la rue Bauduin vers la Placette Chantry. Les services techniques n'interviendront pas sur des haies privées. En ce qui concerne les cimetières, ce point a été évoqué lors du dernier Conseil. Ils sont entretenus 5 à 6 fois par an et à ce jour, nous en sommes à 4 voire 5 entretiens pour certains cette année. Le 6^{ème}, ce sera avant la Toussaint. Il est évident, qu'en fonction des conditions climatiques, cet entretien ne sera plus visible un mois plus tard mais on n'y peut rien... Engager des ouvriers supplémentaires est facile à dire mais cela a un coût. Faire réaliser ces travaux par entreprise et via un marché public sera aussi plus qu'onéreux. Nous avons déjà deux saisonniers et faisons aussi appel aux étudiants durant les congés scolaires. Par ailleurs, nous essayons d'avoir le meilleur matériel possible et nous rendrons au salon des mandataires pour y découvrir les nouveautés. Notre machine à mousse et les brûleurs à gaz sont insuffisants et nous espérons que de nouveaux procédés mécaniques nous seront présentés. Une réflexion de nos services techniques est la suivante : chaque riverain voit son environnement direct et pas la globalité. Certaines personnes pensent être oubliées mais ce n'est pas le cas car les services techniques essaient de satisfaire équitablement un maximum de citoyens.

Monsieur VERSCHEURE prend l'exemple du sentier reliant la fontaine de Fontenoy à la cité. Il est impraticable et les riverains sont dans l'incapacité d'entretenir leurs haies. L'appel à la sous-traitance devrait être étudié. Cela enlèverait la gestion de personnel et la gestion de l'outillage. Le Président signale que nous vivons une année exécrable sur le plan météo et, comme la plupart des communes, nos services sont débordés. Mais, encore une fois, cela reste exceptionnel. Si l'on regarde les voiries du SPW c'est la même chose ! Les pistes cyclables de la rue de France avait été bien entretenues il y a plusieurs mois, cela ne se voit déjà plus

aujourd'hui. A ce sujet, Monsieur CHEVALIER signale que les mauvaises herbes poussent en général dans les joints. Il faudrait penser à refaire ces joints plutôt que se limiter à désherber à chaque fois que ce soit mécaniquement ou manuellement. Il y a des tas d'autres exemples comme les joints entre le cimetière d'Antoing et le Chemin du Moulin.

Monsieur DESMET tient quand même à rappeler le règlement général de police en ce qui concerne les devoirs des riverains au niveau de leur trottoir jusqu'au filet d'eau.

Monsieur VIVIER pose sa question relative à la pollution de l'Escaut en avril 2020 :

- « - *Avril 2020, rupture d'une digue sur le site d'une usine Tereos dans le nord de la France.*
- *Les jours suivants, les semaines suivantes, grave pollution de l'Escaut, anéantissement de la faune aquatique. Plusieurs bénévoles et agents de la DNF, pompiers travaillent pour tenter de sauver quelques poissons, l'odeur le long de l'Escaut est pestilentielle.*
- *Lors d'un conseil communal suivant, la commune dit porter plainte et s'associer aux diverses communes Wallonnes impactées par cette pollution.*
- *Le 30 juin 2021, un comité de pilotage est mis en place, avec des élus et des acteurs de l'eau français, wallons et flamands.*
- *Le 31 août 2021, un arrêté est pris côté français. Pour la Wallonie, c'est la soupe à la grimace, nous serions exclus, car les effets de la procédure s'arrêtent à la frontière.*
- *La ministre Wallonne de l'environnement explique dans différents articles que les frontières physiques ne sont pas des frontières environnementales (10 septembre 2021).*
- *Deux procédures de recours seraient en cours côté Wallon...(en cours ?)*

Où en est la commune sur ce dossier ?

Qu'en est-il des procédures pénales et civiles, un avocat avait été désigné à l'époque ?

Quels sont les moyens mis en place avec la collaboration du PNPE et des autorités françaises afin que ce genre de catastrophe n'arrive plus ou soit mieux géré ? Moyens humains mais aussi matériels.

Avez-vous avec la commune de Brunehaut trouvé une méthode de communication pour éviter ce genre de catastrophe et surtout pour réagir dès la frontière ?

A l'époque, il avait été proposé à la commune de commencer à remettre du poisson afin d'éviter de perdre du temps dans ces longues procédures judiciaires, avez-vous des chiffres sur ces remises ?

Avez-vous aussi des retours sur l'évolution de la faune et de la flore suite aux diverses analyses menées par le PNPE, la DNF et l'ASBL Escaut Lys ? »

Le Président précise, qu'au niveau de la Ville d'Antoing, suite à sa désignation, Maître Rivière a pris contact avec Maître Tasseroul, avocat de la RW qui, pour rappel, est la principale préjudiciée. Maître Rivière allait se constituer partie civile au nom de la Ville d'Antoing quand il a appris que le Parquet belge avait introduit une demande d'entraide juridique internationale auprès de la France. Pour ne pas court-circuiter la démarche du Parquet, il a attendu d'avoir les résultats de cette demande qui n'a finalement pas abouti.

Maître Rivière a alors repris contact avec Maître Tasseroul qui lui a suggéré d'attendre la poursuite de la concertation entre les parties (réunions COPIL – voir ci-dessous) avant d'introduire un recours. En effet, il n'est pas opportun de multiplier les recours cela rendrait difficile l'estimation du préjudice. De plus, la principale préjudiciée est la Région Wallonne.

Dès lors, vu que la RW elle-même ne s'était pas constituée partie civile, il aurait été surprenant que les Villes et les Communes le fassent. Nous sommes en attente de nouvelles de la RW qui a, depuis lors, introduit un recours (voir ci-dessous).

Au niveau de la Région Wallonne, un Comité de pilotage (COPIL) a été mis en place à la suite de la catastrophe (1^{ère} réunion le 1^{er} décembre 2020). Celui-ci est composé entre autres des représentants de la société coopérative TEREOS France, de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et du SPW. Ce Comité est chargé de faire le point régulièrement sur l'avancée de la procédure de responsabilité environnementale lancée en 2020.

Lors de la réunion du 3^e Comité le 30 juin 2021, Maître Gourdin, intervenant pour le SPW, a soulevé l'intention des autorités françaises de ne pas prendre en considération les dommages côté wallon. Il a précisé à ce sujet que la RW étudiait la possible saisine des autorités administratives le cas échéant mais aussi des autorités européennes pour avoir une réparation des dommages. La RW a décidé de contester cette position devant le tribunal administratif de Lille.

Toutefois, un arrêté de la préfecture du Nord de la France a été pris en date du 31 août 2021 faisant suite aux réunions du COPIL. Cet arrêté prescrit à l'encontre de la société TEREOS une série de mesures de réparation environnementale pour le côté français (en application du code de l'environnement français) mais ne contient aucune mesure pour les dégâts survenus en Wallonie. En effet, le Préfet se justifie en invoquant un problème d'applicabilité territoriale du droit français. Selon lui, il n'a pas la possibilité d'imposer des mesures en dehors de la France.

La RW n'est pas du même avis et s'appuie sur la Directive européenne 2004/35/CE qui prévoit que les mesures de réparation peuvent uniquement être imposées par les autorités compétentes du lieu de l'accident. La RW a donc décidé d'introduire un 2^e recours et de contester cet arrêté devant le tribunal administratif de Lille. Le prochain Comité est prévu en automne.

En ce qui concerne les moyens mis en place et la communication, le Président précise que l'ASBL Contrat de Rivière ESCAUT-LYS a fait une demande à la RW pour mettre au point une méthode de communication entre communes car, actuellement, celle-ci fait défaut et il n'y a pas non plus de coordinateur. De plus, il n'y a aucuns moyens locaux pour lutter contre ce genre d'incident. L'ASBL demande un plan d'action commun entre les communes belges bordant l'Escaut et qui sont frontalières à la France. Le syndicat mixte de l'Escaut (France) a sollicité également l'ASBL pour leur demander un plan afin de faciliter les échanges. Le PNPE est sur la même démarche avec son homologue français, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Malheureusement, l'administration de la RW estime qu'il existe une chaîne de gestion en cas de catastrophe dont le fonctionnement est satisfaisant (appeler au 1718 l'agent de garde qui met en œuvre les moyens). Il y a donc une volonté d'établir un plan de communication commun mais il y a un blocage du côté de la RW...

Pourtant, lors de cette pollution, la communication internationale a mal fonctionné (les autorités françaises n'ont pas informé la Belgique). Il est apparu qu'il y avait un grand manque de coordination. Chaque service de la RW a joué son rôle, certes, mais chacun de son côté. L'agent de garde était débordé et ne savait pas ce qu'il devait faire. Il ne connaissait pas les outils et les moyens. De plus, il y avait un manque de moyens. La DGO2 a bien prêté des outils et la Ville d'Antoing des pompes mais le manque de moyens s'est fait ressentir et actuellement on ne donne pas la possibilité d'en avoir davantage.

Le « point positif » suite à cette pollution est la décision de la RW d'augmenter les contrôles

via son DPC (Département de la Police et des Contrôles). Ils vont installer dans l'eau plus de capteurs permanents permettant d'anticiper les risques de pollution. Il y en a déjà un sur Brunehaut mais celui-ci ne mesure pas l'oxygène et il n'a donc pas pu détecter le déficit d'oxygène dans l'eau en avril 2020.

Suite aux nombreux sauvetages effectués par le Service de la Pêche assisté de bénévoles, 200 à 300 kilos de gardon, brème, carpe, perche et anguille ont pu être mis d'urgence dans le petit large de Péronnes. Concernant le repoissonnement, il faut savoir que la production de poisson ne se fait pas du jour au lendemain et est délicate à réaliser : le poisson se manipule en hiver pour limiter les maladies et le manque d'oxygène et éviter d'impacter les reproductions d'avril à juillet. Les déversements de poissons font l'objet d'un plan de déversement annuel et sont réalisés grâce à l'argent récolté par la vente de permis de pêche.

Le plan de déversement 2020 ne prévoyait pas de poissons dans l'Escaut mais la pollution a entraîné une modification de ce plan. Sur les +/- 3 tonnes de poissons que prévoyait ce plan, une grande partie a été déversée dans le grand large de Péronnes et plusieurs centaines de kilos de gardon, ide mélanote, brème, tranche et carpe dans l'Escaut au jet-ski. C'est un bon début. Le déversement de poissons doit être réalisé de manière réfléchi et au moment opportun. Le budget prévu pour 2021 est de 19.510,09 € et une grosse partie de cette enveloppe sera pour l'Escaut. Actuellement, il n'est pas possible de déterminer le nombre de kilos par espèce de poisson mais nous pouvons nous attendre à plus de 2 tonnes de poissons qui seront déversées durant cette année, majoritairement dans le port d'Antoing.

En ce qui concerne l'évolution de la faune et la flore, vu le contexte et l'enjeu dans ce dossier (responsabilité et réparation des dégâts), la Région wallonne préfère garder ces données confidentielles. Toutefois, l'ASBL Contrat de Rivière ESCAUT-LYS dispose d'une « analyse informelle » (donc non officielle) qui se base sur des constats relatés par les pêcheurs et sur la surveillance faite le long de l'Escaut.

Dans les constats généraux, il ressort qu'il y a eu de la reproduction de poisson dans l'année qui a suivi la pollution (la mortalité n'était donc pas totale). La reproduction concerne surtout les espèces moins exigeantes telles que le gardon, la carpe, et la perche. Par contre, les espèces invasives telles que le gobie à taches noires ont profité de la disparition des espèces indigènes pour s'implanter. Cela est également très visible du côté français, où il y avait très peu de gobies et, où, suite à la pollution, leur présence est apparue en masse. Les crabes chinois et écrevisses sont également fort présents. On remarque d'une manière générale que cette pollution a profité aux espèces invasives.

Au niveau des insectes, nous n'avons pas eu de retour.

Monsieur VIVIER en conclut que la Région Wallonne va devoir payer que la commune ne va pas devoir investir d'argent et que Tereos s'en sort bien... Le Président précise qu'un second recours a été introduit par la RW. Des frais d'avocat seront quand même dus même s'ils seront partagés avec les communes de Tournai et Brunehaut. Monsieur VIVIER estimant qu'on laisse faire, le Président rappelle que c'est la Région Wallonne qui est la plus préjudiciée. Par ailleurs, c'est à la justice à faire son travail. Monsieur VIVIER demande à être informé de la suite via un suivi de PV. Le Directeur Général précise qu'il ne faut pas confondre le rôle du Collège Communal et celui du Conseil Communal. Le fonctionnement journalier de la Commune est du ressort du Collège et non du Conseil.

Monsieur MAHIEU revient sur la rue du Porjet et demande si, l'égout étant remplacé, les raccordements particuliers seraient renouvelés. Monsieur DESMET répond par l'affirmative,

ces travaux étant pris en charge par la SPGE. La conduite en asbeste de la SWDE ne sera pas remplacée car elle ne présente aucune déféctuosité. Monsieur MAHIEU estimant que cette conduite n'était plus conforme, le Directeur général précise que c'est la SPGE qui décide des interventions sur les égouts. Une analyse endoscopique permet de voir les travaux à réaliser (rien du tout, un chemisage si cela est possible ou le remplacement complet de l'égout). En ce qui concerne les impétrants tels que la SWDE ou Belgacom, une réunion plénière est prévue au départ du projet. Lors de cette réunion, les représentants de ces sociétés signalent si des travaux doivent ou non être réalisés sur leurs installations. . Mais, en ce qui concerne la rue du Porjet, la SWDE a estimé que sa conduite était en bon état et ne nécessitait pas son remplacement. Le Président ajoute que cela a par exemple été le cas de la SWDE pour la rue Wattecant. Les raccordements en plomb ont été remplacés par du socarex. Les autres impétrants (ORES, Belgacom,...) ne sont pas intervenus car ils ont estimé qu'ils ne devaient pas le faire tout simplement !

A la question de Monsieur MAHIEU, le Président précise que les descentes d'eau qui se déversent actuellement dans le filet d'eau seront raccordées mais elles auraient déjà dû l'être. Quant à la pose d'un caniveau dans le bas de la rue, Monsieur DESMET précise que cela n'est pas prévu car la voirie est équipée d'avaloirs. Monsieur MAHIEU estime qu'il y aura des problèmes d'inondation suite à ces travaux.

Monsieur VINCENT signale que le temps par question est largement dépassé.

Madame BOCQUET signale que, sur le site de la Ville, on peut lire qu'à partir du lundi 11 octobre 9h, les parents pourront inscrire leurs enfants (de 2,5 ans à 12 ans) aux « Plaines de vacances » : vacances d'Automne (du 2 au 5 novembre 2021), pour autant que ces derniers soient résidant ou étant scolarisés sur l'entité d'Antoing. L'accueil se fera à l'Ecole Communale de Péronnes....

Est-ce le seul endroit d'accueil ? Combien d'enfants participent aux activités proposées et enfin quel est le coût par enfant (y a-t-il un coût dégressif par rapport au nombre d'enfants d'une même fratrie). Un repas est-il prévu ?

Combien d'enfants accueillez-vous lors de vacances de Printemps et d'Eté ?

Comment faites-vous pour les familles où l'acquisition d'un véhicule fait partie de doux rêves ? Ou c'est un choix de vie de ne pas être propriétaire d'un véhicule ou n'en n'avoir qu'un par ménage, et enfin un véhicule par famille qui est utilisé par le travailleur donc les horaires ne coïncident pas avec ceux de la « Plaine ».

Ces enfants ne peuvent donc pas y participer... Pourquoi n'utiliserions-nous pas le bus, notre bus pour faire un ramassage dans les différentes implantations scolaires, comme l'on fait les mercredis après-midi ? Merci d'essayer de trouver une solution. Cette question émane d'un enfant siégeant au Conseil Communal des enfants.

Madame DELEPINE précise que oui, c'est le seul endroit d'accueil pour l'entité. Organiser un lieu d'accueil dans chaque village coûterait trop cher et il serait difficile de trouver une équipe de moniteurs en suffisance pour encadrer les enfants selon les normes ONE exigées (1 pour 8 chez les enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 chez les + de 6 ans).

Le tarif d'inscription est de 15 € pour la semaine pour les enfants dont au moins un des parents réside sur l'entité et 18 € pour ceux qui résident hors entité. Les collations du matin et de l'après-midi sont comprises. Les enfants doivent apporter leur pique-nique le midi. La sortie piscine (à partir de 7 ans) est également comprise. Un forfait unique de 3 € par enfant/semaine est demandé pour l'accueil garderie entre 7h00 et 8h45 et entre 16h30 et 18h00.

Il y a une réduction de 50% sur le tarif à partir du 3^{ème} enfant inscrit et présent en plaine. Une prise en charge par le CPAS est possible pour les parents en difficulté financière. Un étalement de paiement est également envisageable.

A Pâques, les plaines accueillent 80 enfants ; lors des vacances d'été, elle en accueille 120 par semaine et, lors des vacances d'automne, nous pouvons accueillir 4 groupes de 24 enfants maximum (sauf modifications mesures COVID).

Pour les personnes n'ayant pas de véhicules, il faut savoir que la location d'un bus pour un ramassage, tel que le mercredi après-midi, est coûteux pour une utilisation toutes les vacances et pour peu de demandes. Le ramassage du mercredi coûte environ 100 € par transport. Si nous devons proposer ce service lors des vacances, il faudrait doubler le coût puisqu'il faudrait un ramassage le matin et un retour au domicile en fin de journée. Cela reviendrait à environ 1000€ par semaine d'activités. A savoir que nous organisons 10 à 11 semaines de plaines par an.

Il est toujours possible de demander l'intervention du taxi social lorsqu'aucune solution n'est possible. Des parents font le trajet à vélo ou à pied également. D'autres font du covoiturage avec d'autres parents. Le réseau fonctionne bien à ce niveau-là.

Madame BOCQUET précise qu'une intervention de la mutuelle peut également être sollicitée. Les plaines ne sont pas chères et agréables, les activités sont parfaites mais tout le monde ne sait malheureusement pas y participer. Madame DELEPINE souligne n'avoir jamais reçu de plainte à ce sujet. Si quelqu'un a un problème, il peut toujours le signaler à la responsable de plaine, Madame CARBONNELLE, et on essaiera de trouver une solution.

Monsieur DENAYER signale que, sauf à ne pas s'informer, chacun de nous, autour de cette table et chacune de nos familles et citoyens d'Antoing, sommes confrontés à une hausse exponentielle du coût des énergies, que ça soit l'électricité, le gaz, le mazout et/ou le pellet. Cette hausse impacte de manière de plus en plus importante le budget des ménages. Les politiques souhaitées par certains au sein de certaines majorités politiques n'auront comme conséquence que d'augmenter de manière structurelle les coûts énergétiques, ce qui paraît suicidaire pour les factures des consommateurs et des entreprises.

Ainsi à titre d'exemple, prôner la construction de cinq usines à gaz de 5x500 watts équivaut à mettre sur les routes 2.500.000 véhicules thermiques là où, les mêmes, prônent la mobilité électrique à tout va.

Le marché de gros du gaz a vu une hausse de 7 % ces deux derniers jours. L'électricité c'est environ 33 % de la facture, le reste étant le coût des réseaux, la distribution, les surcharges et la TVA. Cette proportion est d'environ 50 % pour le gaz, le reste étant les coûts de réseau, de surcharges et de TVA.

La trajectoire prise dans la transition énergétique nous promet une hausse des coûts énergétiques et ce désormais de manière structurelle, et donc voulue, par certains. Cela deviendra impayable et cela l'est déjà pour certains de nos concitoyens. Si, sur le plan politique, chacun de nous, toutes tendances confondues, devons interpeller et secouer le cocotier en haut lieu, nous pouvons aussi agir sur un plan strictement communal pour aider à réduire de manière significative la facture énergétique de nos concitoyens.

La presse s'est fait l'écho de plateforme d'achats groupés à laquelle bon nombre de communes du Hainaut occidental se sont affiliées. Onze communes de Wallonie picarde ont adhéré à la plateforme d'achats groupés WIKIPOWER qui se charge de tout, de l'inscription gratuite, de la mise en concurrence des fournisseurs jusqu'à l'étape de l'offre.

Le principe est simple, plus il y a d'adhésions, plus cette plateforme collaborative peut faire pression pour obtenir les meilleurs prix.

A titre d'exemple, sur Ath, la facture énergétique des concitoyens inscrits a été réduite de 15 à 20 %, c'est loin d'être négligeable. A Tournai, 1500 citoyens ont accepté l'offre finale et ainsi bénéficier de réductions significatives.

La procédure est simple : la commune collabore à la plateforme et fait la communication nécessaire auprès des citoyens (elle fait ainsi office de relais entre cette plateforme et le citoyen). Le citoyen, prévenu de cette action par sa commune, s'inscrit gratuitement, dans un délai fixé et ce, sans engagement ni obligation. Passé ce délai, la plateforme fait jouer les concurrences et une offre est faite au citoyen, libre à lui de l'accepter et ou de la refuser.

C'est simple, pratique, gratuit et bénéfique. Et cela peut toucher tous les types de fournitures : électricité, gaz, mazout et pellets. La question est la suivante : Antoing, notre commune, entend-elle s'inscrire dans cette dynamique de volonté de réduire les factures de fournitures énergétiques de nos concitoyens et ainsi devenir partenaire d'une plateforme d'achats groupés ?

Le Président précise que, tout d'abord, il faut savoir que ce n'est pas parce que la Ville d'Antoing n'est pas partenaire de la plateforme Wikipower, que nos concitoyens ne peuvent pas s'inscrire à l'achat groupé. Parmi ses connaissances, plusieurs personnes bénéficient d'un tarif avantageux obtenu grâce à cette plateforme, et ce depuis plusieurs années.

La Ville d'Antoing n'a jamais reçu de proposition de la part de Wikipower pour devenir partenaire. Mais, en consultant leur site internet, nous avons découvert la possibilité de compléter un formulaire de demande de partenariat. Cette proposition a été mise à l'ordre du jour du Collège communal dès demain.

En tant que partenaire, la Ville boostera la visibilité de cette plateforme d'achats groupés, augmentant le nombre d'adhérents, et permettant ainsi de bénéficier de tarifs encore plus avantageux. Signalons que c'est Wikipower qui assurera la gestion de ce partenariat. Le rôle de la Ville d'Antoing sera d'en faire la promotion.

Concernant l'électricité et le gaz, la Ville d'Antoing soutient ce projet. Néanmoins, en ce qui concerne le mazout et le pellet, nous préférons que nos concitoyens privilégient les entreprises locales.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS